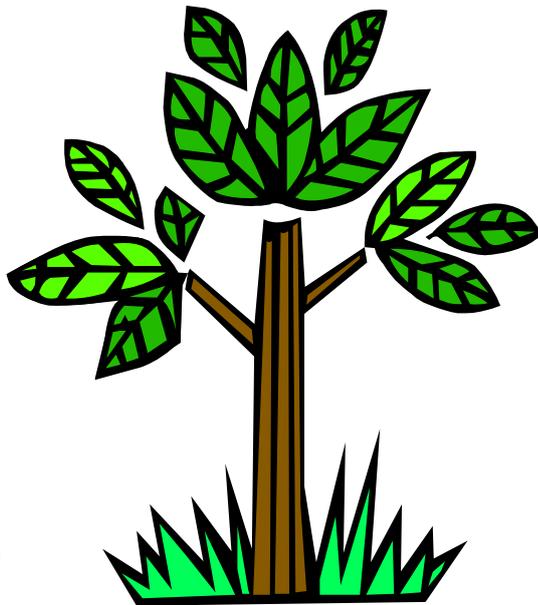


L'arbre des causes



L'

des causes

■ ■ ■ ■ ■

sommaire

<u>I – Constitution du dossier-accident</u>	p 3
1. <u>Recueillir des informations</u>	p 4
2. <u>Construire l'arbre des antécédents de l'accident (ou des causes)</u>	p 4
3. <u>Elaborer une liste de mesures curatives possibles</u>	p 6
<u>II - Exploitation du dossier -accident</u>	p 6
1. <u>Compléter la liste des mesures curatives possibles</u>	p 6
2. <u>Choisir des mesures et préparer leur suivi</u>	p 6
3. <u>Tirer les enseignements de l'accident</u>	p 7
<u>III - La gestion des dossiers-accidents</u>	p 7
1. <u>Préparer la détection précoce des risques</u>	p 7
2. <u>Réaliser la détection précoce des risques</u>	p 7
3. <u>Assurer le suivi des mesures (curatives et préventives)</u>	p 8
4. <u>Effectuer un bilan périodique</u>	p 8

Méthode I.N.R.S. d'analyse des accidents du travail et de gestion de l'information

La démarche proposée ici en résumé a pour objectif l'amélioration de la pratique quotidienne de la sécurité dans les entreprises.

L'examen de quelques comptes rendus d'accidents pris au hasard montre que les informations fournies par les analyses sont généralement peu nombreuses, rarement suggestives de mesures pertinentes et sont presque toujours sous-exploitées. Pour pallier l'aspect technique de ces insuffisances, l'I.N.R.S a mis au point une méthode d'analyse post-accident permettant de constituer des dossiers-accidents plus étoffés et propose une série de principes d'exploitation des informations qui sont les grandes lignes d'un plan de travail rendant possible une véritable gestion de la sécurité.

Une telle démarche ne prétend pas résoudre le problème que soulève l'accident, c'est un outil de travail qui permet de le poser plus clairement et peut susciter dans l'entreprise une dynamique susceptible de déboucher sur une meilleure prise en charge de la sécurité.

Il convient donc de souligner que comme tout outil de travail, son efficacité dépend, dans une large mesure, de la main qui l'emploie. *Certaines entreprises n'hésitent pas à aller très loin dans ce sens en amenant les salariés eux-mêmes à s'approprier cet outil.*

I – Constitution du dossier-accident ([sommaire](#))

L'enquête d'accident du travail doit être fait, dans la pratique par deux personnes du C.H.S.(C.T), il est possible cependant d'associer les personnes possédant les compétences nécessaires, fonctionnel hygiène et sécurité ou médecin du travail.

Constituer le dossier c'est :

- Recueillir des informations.
- Construire l'arbre des causes ou antécédents de l'accident.
- Élaborer une liste de mesures curatives possibles.

D'après document INRS

1. Recueillir des informations (sommaire)

■ En vous efforçant, en allant discuter avec tous les acteurs du problème, de recueillir des **FAITS** concrets et objectifs, c'est-à-dire en vous gardant de toute interprétation et des jugements de valeur. *N'hésitez pas à re-formuler avec les personnes ce qu'elles ont du mal à exprimer. Faites le plus tôt possible après l'accident afin d'éviter les oublis ou les rumeurs. Utilisez les entretiens individuels (surtout) et les discussions en groupe.*

■ En recherchant :

■ En priorité **CE QUI NE S'EST PAS PASSE COMME D'HABITUDE**. Autrement dit, en cherchant les **FAITS INHABITUELS** (ou antécédent - variations).

■ En notant aussi les **FAITS PERMANENTS** (ou antécédent - état) qui ont également participé à l'accident.

■ En utilisant pour cette recherche un cadre d'observation qui décompose la situation de travail en :

- ◆ **INDIVIDUS**, qui a été blessé ? (*caractéristiques physiques et psychologiques*), qualification ?, formation ?
- ◆ Le **LIEU**, à quel endroit ?, encombrement ?
- ◆ Le **MOMENT**, jour et heure ?, nombre d'heures de travail déjà effectuées ?
- ◆ Leurs **TACHES**, ce qu'ils faisaient (leurs actions observables), comment le faisaient-elles?, rythme de travail, que faisaient les autres personnes éventuellement impliquées?
- ◆ Le **MATERIEL** qu'ils utilisent, ou que normalement ils ont à leur disposition, contrôle?, par qui ?, état du matériel ?
- ◆ Le **MILIEU** où ils évoluent (environnement physique et social), bruit ?, éclairage ?,...
- ◆ **ORGANISATION**, facteurs ayant joué un rôle dans l'accident, liés à l'organisation ou à des contraintes extérieures ?

■ En ne se limitant pas aux circonstances immédiates de la blessure mais en remontant aussi loin que possible et en recherchant aussi des facteurs de l'accident au niveau de l'organisation du travail.

2. Construire l'arbre des antécédents de l'accident (ou des causes) (sommaire)

Les informations qui le composent doivent être des **FAITS**, qu'il convient de bien distinguer les uns des autres.

Pour le construire et situer chaque fait (antécédent) par rapport aux autres : partir de la blessure (ou du problème étudié) et poser systématiquement les questions suivantes :

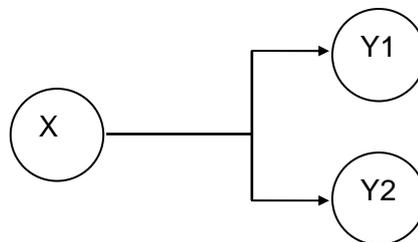
- ✓ « Qu'a-t-il fallu pour que (X) apparaisse ? »
- ✓ « (Y) était-il nécessaire pour que (X) apparaisse ? » Cette question vous permet d'établir, ou non une relation de cause à effet entre Y et X
- ✓ « (Y) était-il suffisant pour que (X) apparaisse ? » Cette question vous permet d'envisager l'existence d'un fait Z , sans rapport avec Y mais agissant également sur X.

Trois types de liaisons entre antécédents (ou faits) en découlent :

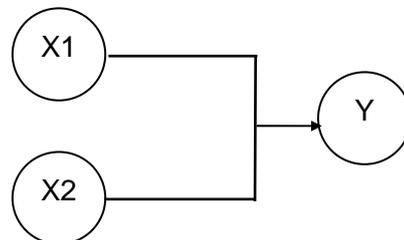
- Les enchaînements : un fait, une cause



- - Les disjonctions : plusieurs faits, une cause



- - Les conjonctions : un fait, plusieurs causes



Pour tester la cohérence logique de l'arbre, deux questions doivent être posées au niveau de chaque fait :

- Si (Y) n'avait pas eu lieu, (X) serait-il apparu ?
- Pour que (X) soit apparu, a-t-il fallu que (Y) et seulement (Y) se soit produit ?

3. Elaborer une liste de mesures curatives possibles ([sommaire](#))

En suivant une **DEMARCHE CREATIVE** qui consiste à considérer chacun des antécédents figurant sur l'arbre et à s'interroger sur le(s) moyen(s) qui permettraient de le neutraliser sans exclure, à ce stade, aucune mesure a priori.

Plus cette liste sera riche, plus grandes seront les chances de voir retenues des mesures satisfaisantes du point de vue efficacité/coût.

II - Exploitation du dossier –accident ([sommaire](#))

Si les salariés ont le sentiment que sitôt finie l'enquête d'accident du travail, rien n'est fait concrètement afin d'améliorer la situation, on peut aboutir à l'effet inverse escompté : perte de motivation, manque d'intérêt...

Il est donc primordial de donner une suite à ces dossiers.

Les exploiter au mieux c'est :

- Compléter la liste des mesures curatives possibles
- Choisir des mesures et préparer leur suivi
- Tirer les enseignements de l'accident.

1. Compléter la liste des mesures curatives possibles ([sommaire](#))

Cette phase de l'exploitation n'est à envisager que lorsque le groupe, qui a constitué le dossier, est élargi pour l'exploitation.

2. Choisir des mesures et préparer leur suivi ([sommaire](#))

- Les choisir en prenant en considération le rapport efficacité/coût.

L'efficacité d'une mesure peut être estimée suivant un certain nombre de critères :

- ◆ La stabilité de la mesure dans le temps.
- ◆ Le "coût" pour l'opérateur et la possibilité d'intégration de la mesure.
- ◆ Le non - déplacement du risque.
- ◆ La portée : possibilité d'application générale.
- ◆ Le niveau d'antériorité logique.
- ◆ Les délais d'application.
- ◆ Le respect de la législation.
- Préparer leur suivi en décidant :
 - Qui les réalisera.
 - Qui en contrôlera la réalisation.
 - Qui en contrôlera l'efficacité.

3. Tirer les enseignements de l'accident ([sommaire](#))

- En discernant les mesures généralisables à d'autres situations de travail.
- En discutant pour mettre en évidence les problèmes touchant la sécurité qui transparaissent au travers de l'analyse et qui sont susceptibles de se retrouver dans d'autres situations de travail :
- Les **FACTEURS POTENTIELS D'ACCIDENTS (FPA)**. (*Formuler un F.P.A c'est préciser en quelques mots la famille de risques à laquelle appartient un facteur ou un ensemble de facteurs de l'accident ayant fait l'objet de l'analyse, ou si l'on préfère, formuler en termes généraux un cas particulier*).

III - La gestion des dossiers-accidents ([sommaire](#))

C'est :

- Préparer la détection précoce des risques
- Réaliser la détection précoce des risques
- Assurer le suivi des mesures (curatives et préventives)
- Effectuer un bilan périodique.

1. Préparer la détection précoce des risques ([sommaire](#))

- En mettant en mémoire sur une liste le F.P.A mis en évidence lors de l'exploitation de chaque dossier-accident. On verra ainsi se dégager progressivement les F.P.A spécifiques de l'unité de travail.

2. Réaliser la détection précoce des risques ([sommaire](#))

- En effectuant le dépistage systématique des F.P.A (révélsés par les analyses et consignés sur la liste-mémoire) dans des situations de travail où l'accident n'est pas encore survenu.

Deux modalités possibles :

- La détection par **FACTEUR** : la recherche est centrée sur un facteur. Cette détection est extensive, elle peut s'effectuer dès la survenue d'un seul accident, avant même que la liste - mémoire soit étoffée.
- La détection par **UNITE DE TRAVAIL** : il s'agit d'un dépistage intensif où l'on essaie de recenser les F.P.A qui se sont manifestés par ailleurs, en observant un poste ou une équipe ou un atelier.
- En proposant pour chaque F.P.A repéré dans une situation de travail des mesures possibles que l'on peut qualifier de préventives puisque mises en place avant la survenue d'un accident.
- En choisissant une ou plusieurs de ces mesures et en préparant leur suivi (*voir modèle de suivi*).

3. Assurer le suivi des mesures (curatives et préventives) (sommaire)

- En s'assurant qu'elles sont réalisées dans les délais.
- En contrôlant leur efficacité sur les lieux même du travail auprès des exécutants.

4. Effectuer un bilan périodique (sommaire)

Schématiquement faire un bilan c'est faire le point, périodiquement, d'un aspect de l'entreprise (financier par exemple). Ceci n'est possible que si l'on dispose de données pertinentes recueillies en permanence d'où l'intérêt de constituer des dossiers-accidents régulièrement.

D'une période à l'autre on pourra observer des fluctuations du nombre d'accidents (incidents ou presque accidents si on en tient aussi le compte).

La liste mémoire des F.P.A évoluera également: certains persisteront, d'autres au contraire se feront de plus en plus rares attestant la disparition d'un risque combattu efficacement...le bilan débouchera sur des décisions d'actions globales qui n'auraient pu être prises autrement.

De plus, le bilan est l'occasion de faire le point sur l'activité en matière de sécurité :

- Combien de mesures ont été prises à titre correctif et à titre préventif ?
- Quelles sont celles qui ont été efficaces ?
- De quel type sont-elles ?
- S'agit-il de mesures de grandes portée ou, au contraire, de mesures ponctuelles ?
- etc.

C'est en partie grâce à une action soutenue de prises d'informations sur les risques (constitution des dossiers-accidents), à un suivi des actions, à la réalisation périodique d'un bilan que progressivement peut s'élaborer une politique de prévention.

Techniquement la démarche proposée peut y contribuer mais les conditions de son application sont d'importance majeure. Pour mieux prendre en charge la sécurité, il semble souhaitable d'assurer notamment les conditions suivantes :

- Participation ("coopération antagoniste") des salariés à tous les niveaux.

- Volonté de dépasser les bases légales et réglementaires (souvent trop ponctuelles et constituées parfois de textes “paravents”).
- Volonté de ne pas inscrire la prévention en marge des autres activités.
- Meilleure définition des rôles et des fonctions des personnes censées s’occuper de sécurité dans l’entreprise.

Pour plus de renseignements voir le site www.INRS.fr et les documents pédagogiques disponibles (il existe une base de données d’enquêtes d’accidents sous forme de CD Rom : « épicea »)